

**Amap de Charles Lebourg Volailles - Contrat de partenariat  
2021**

La Ferme des 100 poules et ...

Représenté par Julien BERNARD et Emilie RAVALLI  
La Fiolière – 44650 Corcoué sur Logne  
Tél : 06 27 89 21 37  
[emilie.ravalli@gmail.com](mailto:emilie.ravalli@gmail.com)  
[www.lafermedes100pouleset.jimdo.com](http://www.lafermedes100pouleset.jimdo.com)



Ci-après dénommé « l'éleveur »

Et

Mme/Mlle/M.....

Adresse : .....

Tél : ..... Portable : ..... Adresse

électronique : .....

Ci-après dénommé « l'adhérent »

**Objet**

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de volaille issue de l'agriculture biologique, et permet de connaître l'éleveur partenaire.

L'éleveur

-s'engage à fournir des volailles biologiques élevées à la « ferme des 100 poules et... » à raison d'une livraison mensuelle, soit 11 livraisons, entre Janvier et Décembre 2021, pas de livraison en Août, aux dates suivantes :

**28/01/21, 25/02, 25/03, 22/04, 20/05, 17/06, 15/07, 16/09, 7/10, 4/11, 2/12**

- au prix de 10€ /Kg
- s'engage, en cas de volaille manquante, soit à la remplacer par une volaille équivalente, soit à en reporter la livraison, soit à la rembourser en fin de contrat. Les adhérents seront prévenus à l'avance, par e-mail, dans la mesure du possible.
- assure les distributions en camionnette réfrigérée ou caissettes isothermes garantissant le respect de la chaîne du froid.

L'adhérent

- s'engage à venir ou faire récupérer son colis lors des distributions et est informé que tout colis non retiré lors des distributions est perdu et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- s'engage sur la ou les commandes indiquées ci-dessous.
- s'engage à participer aux distributions

Cochez le contrat choisi	taille du poulet	Prix moy unit *	Qté de poulet par distribution	Nbr de distributions	Total
<input type="checkbox"/>	Petit 1,5 kg	15,00 €	X...	X 11	
<input type="checkbox"/>	Moyen 1,7 kg	17,00 €	X...	X 11	
<input type="checkbox"/>	Gros 1,9 kg	19,00 €	X...	X 11	

\* Prix médian, selon le poids de la volaille, **un ajustement sera fait en fin de période du contrat, soit sous forme de chèque complémentaire de la part de l'adhérent, soit sous forme de remboursement de la part de l'éleveur.**

Règlement en  1 chèque,  3 chèques,  6 chèques,  9 chèques,  11 chèques à l'ordre de la « Ferme des 100 poules et... », à remettre avec le contrat signé par l'adhérent, le jour de l'inscription.

Fait à Nantes le            /            / 2020

L'éleveur,

L'adhérent,